



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 mars 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-167

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 1^{er}, 8, 15 ET 22 FÉVRIER 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 14 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 1^{er}, 8, 15 et 22 février 2017 ainsi que de la séance spéciale tenue le 14 février 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-168

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - SNC-LAVALIN - IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR ULTRAVIOLETS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1338 du 19 novembre 2014, mandatait la firme Groupe Qualitas inc. (maintenant SNC-Lavalin) pour les services professionnels de laboratoire, afin d'assurer le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration du secteur de Gatineau pour un montant total de 41 443,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels de laboratoire supplémentaires pour le contrôle des matériaux pour un montant de 3 724,91 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 138549;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels de laboratoire supplémentaires pour le contrôle des matériaux pour un montant de 13 274,45 \$ incluant les taxes, ont été requis jusqu'à l'achèvement des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 138549 pour un montant total de 3 724,91 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 13 274,45 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels de laboratoire, visant à assurer le contrôle des matériaux, dans le cadre des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 16 999,36 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 58 443,25 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-013-08261	12 121,34 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection de l'usine à Gatineau - Avenant - Consultant
04-13493	577,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	575,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-169

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DU GRAND-RUISSEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement, dossier RS-16-258, comme illustré au plan numéro CRO-16-574 du 23 décembre 2016.

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Grand-Ruisseau	Est	À partir de la limite sud du numéro 132, sur une distance de 11 m vers le sud	En tout temps Excepté véhicules municipaux

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-574 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-170

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE LAMARCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Lamarche, dossier RS-16-242, comme illustré au plan numéro CRO-16-552 du 6 décembre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Lamarche	Sud	À partir de la rue Laflèche, sur une distance de 20 m vers l'est et vers l'ouest	En tout temps
Lamarche	Sud	À partir de la rue Albanel, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-552 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-171

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - IMPLANTATION D'UNE INTERDICTION DE TOURNER À GAUCHE - INTERSECTION DES RUES SAINT-LOUIS ET PAQUIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'une interdiction de tourner à gauche à l'intersection des rues Saint-Louis (R-307) et Paquin en provenance de la rue Paquin, dossier RS-17-06, comme illustré au plan numéro CRO-17-042 du 17 janvier 2017.

La signalisation requise sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux prévus sur la rue Saint-Louis en 2017.

Adoptée

CE-2017-172

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - RÉSEAU ROUTIER 2014-2015 - RÉFECTION DU BOULEVARD DE LUCERNE, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-825 du 20 octobre 2015, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un contrat pour les travaux du projet de réfection du réseau routier 2014-2015 – Réfection du boulevard de Lucerne, phase 1, d'un coût de 2 380 327,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 90 462,10 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 135501 et 141776, comprenant les ordres de changement numéros 02 et 04;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc., a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de travaux supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant, la firme Stantec Experts-Conseils et qu'il recommande le paiement d'un montant de 24 890,20 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changements numéros 07 à 12 et 14;

CONSIDÉRANT QUE des indexations pour le prix du bitume décrites aux ordres de changement numéros 05 et 13 d'un montant de 96 524,89 \$ incluant les taxes, et le remplacement du type d'enrobé bitumineux ESG-14 par le type GB-20 décrit aux ordres de changement numéros 01 et 06 d'un montant de 70 560,21 \$ incluant les taxes, représentant un montant total de 167 085,10 \$ incluant les taxes, peut être crédité du montant du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 135501 et 141776 totalisant un montant de 90 462,10 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 02 et 04;
- approuve le montant total de 167 085,10 \$ incluant les taxes, pour les crédits obtenus par l'entremise des ordres de changements numéros 01, 05, 06 et 13;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 24 890,20 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 07 à 12 et 14;

Le montant total des ordres de changements positifs à approuver est de 115 352,30 \$ incluant les taxes, moins les crédits de 167 085,10 \$ incluant les taxes, portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à un montant négatif de 51 732,80 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 328 594,63 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30730-005-08254	22 728,07 \$	Divers travaux de réfection – Aménagement du réseau routier -14-162 – Boulevard de Lucerne, phase 1
04-13493	1 082,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 079,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-173

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EQUINOXE JMP - PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, VOLET 1.5 - LOT 5

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-401 du 27 mai 2015, adjugeait un contrat à la firme Equinoxe JMP pour la réfection des services municipaux PIQM volet 1.5 - Lot 5, pour un montant total 2 119 106,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-689 du 31 août 2016, approuvait des travaux supplémentaires, pour un montant total de 226 014,26 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 24 430,19 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 142975;

CONSIDÉRANT QUE la firme Equinoxe JMP a déposé de nouvelles demandes de coûts pour des travaux supplémentaires réalisés qui n'étaient pas prévus au contrat initial, pour un montant de 224 708,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts déposées par Equinoxe JMP et recommande le paiement du montant de 224 708,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 17 798,93 \$ incluant les taxes, est à créditer pour l'ajustement du prix du bitume;

CONSIDÉRANT QUE le total des ajustements dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 142975 d'un montant de 24 430,19 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 224 708,65 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires réalisés et non prévus au contrat initial;
- approuve le crédit au montant de 17 798,93 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement du prix du bitume.

Le montant total des ajustements à approuver est de 249 138,84 \$, moins le crédit au montant de 17 798,93 \$, ce qui porte l'ajustement net au coût de soumission à un total de 231 339,91 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 2 576 460,74 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-001-08255	88 577,85 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égouts et remise en état - 15 segments - Aqueduc
06-30751-002-08256	23 489,53 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égouts et remise en état - 15 segments - Égouts
06-30751-003-08257	93 121,56 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égouts et remise en état - 15 segments - Pavage
04-13493	9 772,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 747,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-174

CONFIRMATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU À PRÉSENTER LES PIÈCES REQUISES POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET DE CORRECTION AU POSTE DE POMPAGE CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme CIMA+ S.E.N.C. par l'adoption de la résolution numéro CE-2016-641 du 6 juillet 2016 pour assister la Ville de Gatineau dans le cadre du projet de correction au poste de pompage Cheval-Blanc, incluant la préparation de plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que les services de surveillance durant la construction pour un montant total de 98 418,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de correction du poste de pompage Cheval-Blanc est assujéti à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville de Gatineau est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer la demande d'autorisation au nom de la Ville de Gatineau auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touche la modification d'un poste de pompage d'égout sanitaire comprenant une surverse et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a ajouté dernièrement de nouvelles exigences concernant les rejets et les débordements lors de la présentation d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- autorise la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, à présenter pour approbation tous les documents se rapportant au projet de correction au poste de pompage Cheval-Blanc, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la même firme à présenter aux autorités concernées, à l'intérieur d'une période de 60 jours une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur ou un biologiste, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;
- confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à :
 - respecter les exigences de rejet et de débordement du poste de pompage Cheval-Blanc;
 - mettre en œuvre le programme de suivi du poste de pompage Cheval-Blanc;
 - transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
 - effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et de retourner les fiches révisées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée

CE-2017-175

SOUSSION 2016 SP 289 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES SEPT STATIONS DE SURPRESSIONS ET MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe ABS inc., au 531, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour les services professionnels d'ingénierie pour le contrôle qualitatif des matériaux sur les projets de réfection de sept stations de surpression et de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, pour un montant total approximatif de 218 047,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 décembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30697-007-08258	199 106,69 \$	Modernisation de l'usine d'eau potable secteur de Hull - Surveillance des travaux
04-13493	9 482,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 458,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-176 **SOUSSION 2016 SP 313 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE SAINT-ÉTIENNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation du projet de reconstruction du poste de pompage Saint-Étienne, sur la base des prix forfaitaires, à pourcentage et horaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 478 022,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 janvier 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme WSP Canada inc. à compléter et présenter au nom de la Ville de Gatineau pour approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti aux articles 22 et/ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- autorise la firme WSP Canada inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant au projet de reconstruction du poste de pompage Saint-Étienne aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme WSP Canada inc. à présenter aux autorités concernées, à l'intérieur d'une période de 60 jours une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur ou un biologiste, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;
- confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à :
 - respecter les exigences de rejet et de débordement du poste de pompage Saint-Étienne;
 - mettre en œuvre le programme de suivi du poste de pompage Saint-Étienne;
 - transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
 - effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et de retourner les fiches révisées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-011-08259	436 498,02 \$	Réfection de la station d'épuration d'eaux usées -16-1001 – HP – Poste de pompage Saint-Étienne
04-13493	20 788,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20 736,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-177*

DEMANDE DE VERSEMENT D'UN MONTANT TOTAL DE 364 689 \$ AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS EN LIEN AVEC LA PHASE 1 DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, ENTRE LA RUE DE LA GRAVITÉ ET LE BOULEVARD DES GRIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a ordonné qu'un certificat d'autorisation soit émis à la Ville de Gatineau relativement à la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'un décret gouvernemental, paru dans la gazette officielle du Québec, le 6 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la maîtrise d'œuvre du projet est sous la gouverne de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assumé entièrement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, selon l'ensemble des coûts réels en lien à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà accordé à la Ville de Gatineau un montant total maximal de 324 289 \$ pour la préparation des plans et devis pour la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies et admissible à une demande de remboursement avant la fin de l'exercice financier 2016-2017 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé à la Ville de Gatineau un montant additionnel maximal de 101 000 \$ pour la réalisation des études préparatoires complémentaires à la préparation des plans et devis pour la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies et admissible à une demande de remboursement maximal de 40 400 \$ avant la fin de l'exercice financier 2016-2017 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau peut transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande de versement d'un montant total admissible de 364 689 \$, représentant la somme de l'aide financière accordée par le ministère pour l'exercice financier 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a versé jusqu'à maintenant des d'honoraires professionnels totalisant une somme de 370 660,34 \$ incluant les taxes, et les ristournes applicables pour réaliser les plans et devis de la phase 1 du projet;

CONSIDÉRANT QUE le solde des dépenses encourues par la Ville sera reporté à la demande de versement subséquente admissible avant la fin de l'exercice financier 2017-2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'attester que les dépenses encourues par la Ville de Gatineau pour la réalisation des études préparatoires, des plans et devis de la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives, représentent à ce jour un coût réel de 370 660,34 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables et qu'elles sont conformes à la description des dépenses admissibles détaillées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- d'autoriser le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande de remboursement avec pièces justificatives d'un montant total de 364 689 \$ pour le versement de la contribution financière admissible pour l'année budgétaire 2016-2017 du gouvernement du Québec;
- d'autoriser le Service des infrastructures à reporter le solde des dépenses encourues à la demande de versement subséquente admissible avant la fin de l'exercice financier 2017-2018 dans le cadre de l'aide financière accordée;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer toutes ententes à intervenir concernant cette demande.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-178*

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - 2017 SP 026 - TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES 2017-2022 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-330 du 12 avril 2016, a adopté un plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre les objectifs prévus au plan de gestion des matières résiduelles, notamment en matière de recyclage, la Ville de Gatineau doit prendre les moyens requis afin d'offrir les services nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Tricentris a revu et mis à jour son protocole d'entente ainsi que ses règlements financiers qui dataient de 1997 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente avec la firme Tricentris et de verser une subvention (contribution) annuelle pour 2017 au montant de 449 708,67 \$ incluant les taxes.

La durée de l'entente est de cinq ans débutant le 14 avril 2017 et se terminant le 13 avril 2022.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour le traitement des matières recyclables de 2017 à 2022.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2018 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45520-452	410 643,96 \$	Collecte sélective - Enfouissement - Sites de matériaux secs
04-13493	19 556,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	19 507,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-179*

SOUTIEN FINANCIER ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DÉFINISSANT LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET ENVIRO ÉDUC-ACTION RELATIF AUX ANIMATIONS EN CLASSE SUR LA FORÊT

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées dont l'accompagnement des initiatives de soutien à l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Enviro Éduc-Action possède l'expertise requise pour la réalisation d'animations en milieu scolaire et qu'une offre de services a été soumise à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- la directrice du Service de l'environnement à signer le protocole d'entente avec Enviro Éduc-Action pour la réalisation d'animations sur la forêt en milieu scolaire;
- l'octroi d'une subvention au montant de 20 540,44 \$ à l'organisme Enviro Éduc-Action à partir des sommes prévues au programme d'aménagement durable des forêts;
- le trésorier à émettre les chèques à Enviro Éduc-Action selon les modalités prévues au protocole d'entente, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-972	20 540,44 \$	Plantation d'arbres - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82149	20 540,44 \$		Autres - Subventions
02-71431-972		20 540,44 \$	Plantation d'arbres - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-180

SOUSSION 2016 SP 286 - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la Maison du citoyen, pour un montant total de 61 511,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 février 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47200-532-08247	56 168,31 \$	Fonds vert - Entretien des édifices
04-13493	2 675,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 668,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-47200-999	56 168,31 \$		Fonds vert - Autres
02-47200-532		56 168,31 \$	Fonds vert - Entretien des édifices

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-181*

VENTE DU LOT 1 288 459 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 288 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lequel constitue une partie d'une plus grande ruelle qui s'étendait d'est en ouest du quadrilatère Lavigne-Bienville/Scott-Promenade du Lac-des-Fées;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires concernés afin de leur proposer d'acquérir les parties restantes de cette ancienne ruelle, lesquelles ont mené au dépôt de promesses d'achat par les propriétaires des 42, rue Lavigne, 44, rue Lavigne et 51, rue Bienville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les promesses d'achat et de vendre, sans garantie légale, des parties du lot 1 288 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, comme suit :
 1. À madame Lise Parent, d'une superficie de 25,6 m² au prix de 1 356,80 \$ plus les taxes applicables;
 2. À monsieur François Beausoleil, d'une superficie de 31,4 m² au prix de 1 664,20 \$ plus les taxes applicables;
 3. À madame Lucie Filiou, d'une superficie de 41,4 m² au prix de 2 194,20 \$ plus les taxes applicables,

et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées aux promesses d'achat négociées et dûment signées respectivement les 10, 12 et 19 janvier 2017;

- d'autoriser le Service du greffe à coordonner toutes les étapes pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis et à effectuer la gestion en bonne et due forme des ententes en s'assurant du respect des termes et conditions des actes à intervenir;
- de retirer le caractère public du lot 1 288 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires pour réaliser les travaux sur la propriété de la Ville et prévus à la promesse d'achat de madame Lucie Filiou.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-182

SOUSSION 2016 SP 162 - SERVICE D'EXTERMINATION ET DE CONTRÔLE PARASITAIRE - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Orkin Canada pour les services d'extermination de la vermine dans les bâtiments et installations extérieures de la Ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif pour deux ans de 49 763,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 janvier 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 et 2019 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-183*

ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL POUR L'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MONT-BLEU

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer de Hull a obtenu une subvention de 410 395 \$ de Développement économique Canada dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 afin de construire des vestiaires et des espaces multifonctionnels au complexe Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer de Hull, par résolution, a réservé la somme de 184 915 \$, afin de créer un partenariat pour la construction des vestiaires et des espaces multifonctionnels au complexe Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-495 du 7 juillet 2015, a mandaté le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, afin de négocier une entente avec l'Association de soccer de Hull pour construire et gérer les vestiaires aménagés au complexe Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une opportunité de créer un partenariat avec l'Association de soccer de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a engagé la somme de 290 000 \$ pour contribuer au projet de construction au complexe Mont-Bleu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner l'entente convenue avec l'Association de soccer de Hull concernant la construction de vestiaires et d'espaces multifonctionnels au complexe Mont-Bleu;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser l'administration municipale à utiliser les fonds résiduels du Fonds de développement des communautés du district électoral de l'Orée-du-Parc pour le projet du complexe Mont-Bleu – Agrandissement et rénovation;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'Association de soccer de Hull, les sommes recommandées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au montant maximum de 290 000 \$, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30701-016	139 381 \$	Travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts -16-2069 - Complexe Mont-Bleu
18-11019-012	11 000 \$	District électoral de l'orée du parc – Résolution numéro CM-2008-580 - Complexe sportif Mont-Bleu
18-12035-010	139 619 \$	Fonds de développement des communautés de Hull - 16-2069 - Complexe Mont-Bleu

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-184*

ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL EN SURFACE SYNTHÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le secteur d'Aylmer a un déficit en infrastructures sportives, notamment de terrains de soccer, et que la population y est en croissance;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires de 2012 recommande l'ajout d'un terrain synthétique dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2015-2018 prévoit la réalisation, en partenariat, de terrains synthétiques dans l'ouest de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a obtenu une subvention pour l'aménagement de terrains synthétiques à l'école secondaire Grande-Rivière, provenant de la phase III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a déjà réservé 425 000 \$ pour le projet d'un terrain synthétique à l'école secondaire Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre les parties (CM-2015-517 du 7 juillet 2015);

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Gatineau prévoit également aménager un terrain synthétique au parc d'Arcy-McGee-Symmes;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent convenir d'une marche à suivre pour des appels d'offres communs pour les services professionnels et pour la réalisation de terrains synthétiques à l'école secondaire Grande-Rivière ainsi qu'au parc d'Arcy-McGee-Symmes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner l'entente pour la mise en commun de biens et services avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais concernant la réalisation du terrain synthétique à l'école secondaire Grande-Rivière;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-185*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC - JEUNE PUBLIC ET SOUTIEN À LA MISSION DES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES POUR LES ANNÉES 2017, 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT QUE le cabaret La Basoche et la salle Jean-Després sont des diffuseurs pluridisciplinaires reconnus en arts de la scène;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec est responsable des diffuseurs pluridisciplinaires depuis 2014, prenant ainsi le relai du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec a lancé deux appels de projets pour l'octroi de soutien financier, le premier pour des projets visant le jeune public en 2017 et le second pour le soutien à la mission pour la période couvrant les années financières municipales 2017 à 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a déposé au Conseil des arts et des lettres du Québec deux demandes d'aide financière totalisant 556 400 \$, soit 77 200 \$ pour les projets visant le jeune public et 479 200 \$ pour le soutien à la mission;

CONSIDÉRANT QUE le cabaret La Basoche et la salle Jean-Després jouissent d'une réputation d'excellence parmi les diffuseurs du Québec avec un taux d'occupation avoisinant les 90 % (moyenne québécoise de 74 %) et que nos lieux de diffusion ont reçu de prestigieux prix au cours de la dernière année, dont le prix SOCAN :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer deux demandes de soutien financier totalisant 556 400 \$ au Conseil des arts et des lettres du Québec pour des projets visant le jeune public (2017) ainsi que pour le soutien à la mission du cabaret La Basoche et de la salle Jean-Després (2017-2020);

Sur réception des ententes à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Conseil des arts et des lettres du Québec :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les ententes intervenues entre la Ville de Gatineau et le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- d'autoriser le trésorier à virer toutes les sommes reçues aux budgets 2017, 2018, 2019 et 2020 dans le cadre des ententes intervenues entre la Ville de Gatineau et le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2018, 2019 et 2020.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-186

SOUSSION 2016 SP 167A - FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE LASER MÉDICOLÉGAL (CRIMINALISTIQUE) - SERVICE DE POLICE

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Latent Forensic Services Inc, 2255 Empire Cres., Burlington, Ontario, L7L 6Y9, pour la fourniture d'un système de laser médicolégal pour le Service de police, pour un montant total de 77 493,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 novembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21200-645-08260	70 761,57 \$	Enquêtes criminelles - Fournitures spécialisées
04-13493	3 370,00 \$	TPS à recevoir -Ristourne
04-13593	3 361,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-187

SOUSSION 2016 SP 253 - FOURNITURE D'ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ET DE PLAQUES D'ALUMINIUM POUR FABRICATION D'ENSEIGNES - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture d'accessoires de signalisation et de plaques d'aluminium pour la fabrication d'enseignes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 22 décembre 2016, à savoir :

Section 1 : Accessoires de signalisation

Signal Services inc., 700, montée Monette, Saint-Mathieu-de-Laprairie, Québec, J0L 2H0, pour la fourniture d'accessoires de signalisation pour un montant approximatif sur une période de trois ans de 57 870,83 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Section 2 : Produits de signalisation 3M

Section 4 : Plaques d'aluminium

Martech Signalisation inc., 575, rue Le Breton, Longueuil, Québec, J4G 1R9, pour la fourniture de produits de signalisation et de plaques d'aluminium pour un montant approximatif sur une période de trois ans de 235 898,69 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Section 3 : Poteaux de signalisation

Signebec 2932733 Canada inc., 15, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G7, pour la fourniture de poteaux de signalisation pour un montant approximatif sur une période de trois ans de 106 402,46 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, et ce, à compter du 15 février 2017. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-188

AUTORISATION - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCES DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF - CONTRAT DE 5 ANS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire offrir les assurances responsabilité civile, générale et des administrateurs et dirigeants aux organismes sans but lucratif reconnus par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE des organismes sans but lucratif, œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec, en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurances en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et Villes permet à une municipalité d'adjuger un contrat d'assurances pour un ou des termes n'excédant pas cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les organismes sans but lucratif et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

CONSIDÉRANT QUE les primes obtenues, conjuguées aux garanties offertes, lors du dernier appel d'offres de l'Union des municipalités du Québec étaient avantageuses autant pour la Ville de Gatineau que pour les organismes sans but lucratif faisant partie du programme;

CONSIDÉRANT QUE le terme d'assurances s'étend du 30 novembre au 30 novembre annuellement, et qu'il est toujours possible de se retirer du programme de l'Union des municipalités du Québec en cours de contrat, à la date d'échéance annuelle de la police;

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer au programme, il est nécessaire d'accorder un mandat spécifique à l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Ville de Gatineau à faire partie du regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et à des prix les plus avantageux pour les organismes sans but lucratif reconnus par la Ville.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, débutant le 30 novembre prochain, soit du 30 novembre 2017 au 30 novembre 2022.

La Ville de Gatineau fera parvenir une résolution de son comité exécutif à l'Union des municipalités du Québec, dans les délais impartis, si elle désire se retirer du programme d'assurances à la date d'échéance annuelle de la police.

La Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le courtier à qui le contrat sera adjugé.

Le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation du nombre d'organismes sans but lucratif à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-424 - Gestion des assurances - Assurance organismes à but non lucratif.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2022 inclusivement, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-189

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 5 ET 53

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 3, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que les listes des embauches numéros 5 et 53:

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	22 227,97 \$	6 au 10 février 2017
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	391 678,86 \$	6 au 10 février 2017
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	5 499,51 \$	6 au 10 février 2017
Liste des embauches numéro 5	Embauches de personnel temporaire	399 803,78 \$	29 janvier au 4 février 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste des embauches numéro 53	Embauches de personnel temporaire	21 845,21 \$	29 janvier au 4 février 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-190

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 6 ET 54

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 6 ainsi que les listes des embauches numéros 6 et 54 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	28 086,31 \$	13 au 17 février 2017
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	397 332,41 \$	13 au 17 février 2017
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	9 345,54 \$	13 au 17 février 2017
Liste des embauches numéro 6	Embauches de personnel temporaire	315 739 ,01 \$	5 au 11 février 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste des embauches numéro 54	Embauches de personnel temporaire	17 384,94 \$	5 au 11 février 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-191

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 378 712,19 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 FÉVRIER 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant total de 378 712,19 \$ pour la période du 2 au 8 février 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-192*

AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 15 JUIN 2017 - IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier, au greffier adjoint ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 15 juin 2017, à 10 h, et tous les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées préparée par le Service des finances le 2 mars 2017;
- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du directeur du Service des finances et trésorier, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées :

5628-01-6190	6136-56-1209
5628-01-6371	6333-58-0448
5628-02-5544	6636-83-1869
5628-02-5726	8945-17-6069
5628-02-5908	9049-71-4241
5628-13-8153	
- d'autoriser le greffier, le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente, les immeubles dont les propriétaires apparaissent à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées et qui auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour taxes impayées, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;

- d'autoriser les représentants du Service des biens immobiliers à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau, des immeubles faisant partie de la liste de propriétés adoptée par le comité exécutif et pouvant être nécessaires dans le cadre de divers projets municipaux et futurs ou pour des fins de réserves foncières;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve « Acquisitions de propriétés » les sommes requises afin de donner suite à la présente. Cependant, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, le trésorier est autorisé à puiser ces mêmes sommes à même les produits de disposition de propriétés de l'année courante.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-193

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal est échue depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation ÉquiVal est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour un montant de 86 507,19 \$ incluant les taxes.

De plus, il est résolu que ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation ÉquiVal pour un montant maximal de 110 100,06 \$ incluant les taxes. Le contrat sera valide du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2017.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-08253	179 528,90 \$	Évaluation – Entretien de logiciels
04-13493	8 550,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 528,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-194

SOUSSION 2014 SP 095 - LOCATION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la firme Vidéotron, S.E.N.C. s'est vu adjudger le contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et non sujet à indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2014-618	---	2014 SP 095 – Location de liens téléphoniques	38 484,43 \$	01-06-2017 au 31-05-2018	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une seule année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'informatique à se prévaloir de la seule période additionnelle maximale d'une année, et ce, sur une base mensuelle aux mêmes tarifs que ceux indiqués à la formule de soumission, prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 31 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, à même le poste budgétaire 02-99200-331 – Autres dépenses - Téléphone.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2018 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-195

SOUSSION 2016 SP 299 - SERVICES PROFESSIONNELS - SIGNATURE APPROCHE CLIENT - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme IC Formation, 110, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1205, Montréal, Québec, H3B 4N4, pour les services professionnels d'accompagnement dans la mise en place d'une signature Approche client (expérience citoyenne), pour un montant approximatif de 40 140,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 janvier 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13210-419-08248	36 653,76 \$	Centre de services d'Aylmer - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 745,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 741,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-196

SUBVENTION DE 15 000 \$ POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Rédempteur prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Rédempteur relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Rédempteur, par l'entremise du directeur adjoint a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de madame la conseillère Denise Laferrière du district électoral de Hull-Wright désire contribuer au projet d'aménagement d'un terrain synthétique dans la cour de l'école Saint-Rédempteur;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 15 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement d'un terrain synthétique dans la cour de l'école Saint-Rédempteur provenant du budget discrétionnaire de madame la conseillère Denise Laferrière du district électoral de Hull-Wright.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-692-08249	15 000 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Équipement non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-197

Abrogée par la résolution
numéro CE-2018-591 –
2018.07.04

SUBVENTION DE 14 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE l'école du Lac-des-Fées prévoit la construction d'un chalet écologique;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Lac-des-Fées relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Lac-des-Fées, par l'entremise du directeur adjoint, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais des budgets discrétionnaires des conseillères, mesdames Louise Boudrias du district électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (10 000 \$) et Denise Laferrière du district électoral de Hull-Wright (4 000 \$) désirent contribuer au projet de construction d'un chalet écologique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 14 000 \$ pour aider au financement du projet de construction d'un chalet écologique à l'école du Lac-des-Fées par le biais des budgets discrétionnaires des conseillères, mesdames Louise Boudrias du district électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (10 000 \$) et Denise Laferrière du district électoral de Hull-Wright (4 000 \$).

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 14 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-692-08250	10 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement – Équipement non-capitalisable
02-79938-692-08251	4 000 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Équipement non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de janvier 2017

CE-2017-198

SUBVENTION DE 5 000 \$ - FONDATION JELLINEK - SOUPER SPECTACLE BÉNÉFICE - 18 MARS 2017 - MEMBRES DU CONSEIL ET MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation Jellinek, 25, rue François, Gatineau, Québec, J9A 1B1, à titre de subvention pour le souper spectacle bénéfice du 18 mars 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Monsieur le conseiller Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	3 500 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

02-79939-972	100 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier – District électoral de Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de- l'Hôpital- Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Madame la conseillère Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue - Aménagement – Subventions
02-79945-972	100 \$	Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc – District électoral du Lac- Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Monsieur Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-11449-972	100 \$	Cabinet du maire - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Madame la conseillère Mireille Apollon – District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-199

**SUBVENTION DE 10 000 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - DISTRICT
ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE –
LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de Maison d'accueil Mutchmore, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T74, à titre de subvention pour l'année 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	10 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne- Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	10 000 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement. - Équipement non-capitalisable
02-79937-972		10 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-200

SOUSSION 2017 SP 071 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DE CHAUSSÉES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Somavrac C.C. inc., 3450, boulevard Gene-H.-Kruger, C.P. 294, Trois-Rivières, Québec, G93 4M3, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 358 032,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 mars 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat de sel de déglacage de chaussées jusqu'à 120 % des quantités inscrites à la formule de soumission, et ce, selon les besoins réels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-627-08267	326 931,07 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Sel et calcium
04-13493	15 570,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 531,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-201

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CONDOS SAINT-SURIN À TITRE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts, pour la période prévue du 23 octobre au 23 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Condos Saint-Surin à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts au Service des infrastructures pour une période prévue du 3 au 23 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Condos Saint-Surin sera celui de la classe 11, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Division des réseaux et de l'aménagement urbain – Service des infrastructures – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-202

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR EMMANUEL VALLÉE À TITRE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts, pour la période prévue du 23 octobre au 23 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Emmanuel Vallée à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts au Service des infrastructures pour une période prévue du 3 au 23 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Emmanuel Vallée sera celui de la classe 11, échelon 6 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Division des réseaux et de l'aménagement urbain – Service des infrastructures – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-203

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CHRISTOPHER HAMEL À TITRE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT URBAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en aménagement urbain pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Christopher Hamel à titre de technicien en aménagement urbain au Service des infrastructures pour la période du 18 décembre 2016 au 31 mars 2017.

Le salaire de monsieur Christopher Hamel sera celui de la classe 9, échelon 6 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-13006-001-24685 - Projet 4619 – Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – Service des infrastructures – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-204

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PHILIPPE GERVAIS À TITRE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT URBAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en aménagement urbain pour la période du 8 août au 23 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Philippe Gervais à titre de technicien en aménagement urbain au Service des infrastructures pour la période du 27 novembre au 23 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Philippe Gervais sera celui de la classe 9, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-13006-001 - Honoraires professionnels – Plan quadriennal - Service des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-205*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître de relève (poste numéro ENV-CAD-021) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'environnement de la façon suivante :

- Abolition du poste de contremaître de relève (poste numéro ENV-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant, situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres;
- Création d'un poste de contremaître aux usines (poste numéro ENV-CAD-028 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux;
- Renommer les postes de contremaître, Usines d'eau potable (postes numéros ENV-CAD-006 et ENV-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres) détenus par messieurs Abdel Karim Bentoumi et Robert Laurier pour contremaître aux usines;

- Renommer le poste de contremaître, Usine des eaux usées (poste numéro ENV-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Mohamed Mouas pour contremaître aux usines;
- Renommer le poste de contremaître, Usine de granulation, site Cook (poste numéro ENV-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Yvon Faubert pour contremaître aux usines.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-206

SOUSSION 2016 SP 311 - SERVICES PROFESSIONNELS - COACHING DE GESTION - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Helene Hamilton Consultation et coaching inc., 30, rue des Capucines, Gatineau, Québec, J9A 1S9, pour les services professionnels de coaching de gestion sur la base des prix horaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif pour quatre ans de 221 901,76 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 janvier 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Après la première année du contrat, les prix horaires et unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 à 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-435-08252	50 656,47 \$	Plan de relève de la main d'œuvre - Formation PMO
04-13493	2 412,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 406,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-207

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2016-1001 DU 16 NOVEMBRE 2016 RELATIVE À LA FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE DE SALARIÉS OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-1001 du 16 novembre 2016, a approuvé la fin d'emploi administrative de salariés occasionnels;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée quant au numéro d'employé des salariés occasionnels inscrit dans l'annexe A;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro CE-2016-1001 du 16 novembre 2016, afin de corriger le numéro d'employé des salariés occasionnels mentionné dans l'annexe A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification de l'annexe A de la résolution numéro CE-2016-1001 du 16 novembre 2016.

Adoptée

CE-2017-208

PROLONGATION DE L'ENTENTE CONTRACTUELLE DE MONSIEUR GABRIEL FORTIN AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, RÉSEAUX ET AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-134 du 17 février 2016, acceptait la mutation d'entente de monsieur Gabriel Fortin à titre de chef de division, Réseaux et aménagements urbains du Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises afin de combler le poste vacant de chef de division, Réseaux et aménagements urbains s'avèrent longues et sans résultats probants jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de projets d'infrastructures, que la capacité de livrer la totalité de ces mandats est grandement affectée et que le besoin d'encadrement des ressources en place est nécessaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'entente contractuelle de monsieur Gabriel Fortin au poste de chef de division, Réseaux et aménagements urbains du Service des infrastructures, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017, selon les modalités du contrat.

Le directeur du Service des ressources humaines est autorisé à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 - Division des réseaux et aménagements urbains - Réguliers - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-209

NOMINATION - ASSESSEUR ET PROCUREUR - ARBITRAGE - RÉGIME DE RETRAITE - COLS BLANCS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 4 décembre 2014, la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15);

CONSIDÉRANT QUE le processus de restructuration des régimes établi par la Loi 15 prévoit que, lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre, le dossier est déféré en arbitrage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. ne sont pas parvenus à une entente sur la restructuration du régime de retraite dans les délais prescrit par la Loi 15;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été déféré à l'arbitrage et que M^e Maureen Flynn a été nommée pour trancher le différend;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place la structure de représentation pour assurer la défense des intérêts de la Ville dans ce dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services de madame Claudia Gagné, professeure adjointe du département de mathématique et de statistique de l'Université de Montréal, à titre d'assesseur patronal et de M^e Frédéric Massé, avocat de la firme Borden Ladner Gervais, à titre de procureur patronal, afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre de l'arbitrage de la restructuration du régime de retraite selon la Loi 15 avec le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines - Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-210*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable, Amélioration continue et planification opérationnelle (poste numéro STP-CAD-087) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-023) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur, Requête et support organisationnel (poste numéro STP-PRO-009) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-184) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

Division des services techniques

- Abolition du poste de responsable, Amélioration continue et planification opérationnelle (poste numéro STP-CAD-087 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant, situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres;
- Abolition du poste de coordonnateur, Requête et support organisationnel (poste numéro STP-PRO-009 au plan d'effectifs des professionnels) présentement vacant, situé à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels.;
- Création d'un poste de responsable, Planification opérationnelle (poste numéro STP-CAD-091 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Services techniques;
- Rattachement administratif du poste de planificateur, Entretien préventif et correctif (poste numéro STP-PRO-0012 au plan d'effectifs des professionnels) présentement détenu par monsieur Luc Paris, sous la gouverne du responsable, Planification opérationnelle;
- Rattachement administratif des postes de planificateur (postes numéros STP-PRO-014, STP-PRO-015 et STP-PRO-016 au plan d'effectifs des professionnels) présentement vacants, sous la gouverne du responsable, Planification opérationnelle;
- Rattachement administratif des postes de commis administratif – Travaux publics (postes numéros STP-BLC-001, STP-BLC-009 et STP-BLC-027 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement détenus par mesdames Christine Jacques, Francine Charbonneau et Diane Côté sous la gouverne du responsable, Planification organisationnelle;
- Rattachement administratif des postes de commis administratif, (postes numéros STP-BLC-008, STP-BLC-017, STP-BLC-018, STP-BLC-025 et STP-BLC-036 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement détenus par mesdames Brigitte Dubé, Guylaine Major, Chantal Nadon, un poste vacant et Linda Guénette, sous la gouverne du responsable, Planification opérationnelle;

- Création d'un poste de responsable, Support organisationnel (poste numéro STP-CAD-092 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Services techniques;
- Rattachement administratif des postes de responsable, Logistique (postes numéros STP-PRO-001 et STP-PRO-005 au plan d'effectifs des professionnels) présentement détenu par madame Manon Landry et monsieur Yves Plourde, sous la gouverne du responsable, Support organisationnel;
- Rattachement administratif du poste de coordonnateur, Santé, sécurité et formation (poste numéro STP-CAD-071 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par monsieur Yves Arseneault, ainsi que les postes qui relèvent, sous la gouverne du responsable, Support organisationnel.

Division de la voirie

- Abolition du poste de contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant, situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres;
- Création d'un poste de responsable, Voirie/planification (poste numéro STP-CAD-093 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Services techniques et y nommer monsieur Alexandre Héroux-Thériault.

Le salaire de monsieur Alexandre Héroux-Thériault sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Considérant que monsieur Alexandre Héroux-Thériault occupe un poste de responsable, Voirie depuis plus d'un an, et ce, à la satisfaction du service, la période d'essai est considérée comme complétée. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Alexandre Héroux-Thériault est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

- Rattachement administratif du poste de contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-078 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par monsieur Alexandre Leblanc ainsi que des postes qui en relèvent, sous la gouverne du responsable, Voirie/planification;
- Rattachement administratif du poste de technicien, Vérification des réclamations (poste numéro STP-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement détenu par monsieur Luc Lavoie, sous la gouverne du responsable, Voirie/planification;
- Rattachement administratif des postes de technicien en génie civil (postes numéros STP-BLC-042, STP-BLC-043 et STP-BLC-044 au plan d'effectifs des cols blancs) dont le premier est vacant et les deux autres sont détenus par madame Sophie Rossignol et Mathieu Robertson, sous la gouverne du responsable, Voirie/planification.

Division des parcs, des espaces verts et des arénas

- Création d'un poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-485 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître, Parcs, espaces verts et arénas du secteur de Hull.

Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface

- Abolition d'un poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-184 au plan d'effectifs des cols bleus) présentement vacant, situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-211*

MODIFICATION DE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les postes de chefs aux opérations (postes numéros INC-CAD-008, INC-CAD-010, INC-CAD-036 et INC-CAD-037 au plan d'effectifs des cadres) et chef à la formation (poste numéro INC-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres) sont devenus vacants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie de la façon suivante :

- Abolition de quatre postes de chef aux opérations (postes numéro INC-CAD-008, INC-CAD-010, INC-CAD-036 et INC-CAD-037 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacants, dont le salaire est prévu à l'annexe B de la Politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau;
- Abolition d'un poste de chef à la formation (poste numéros INC-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant, dont le salaire est prévu à l'annexe B de la Politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de sécurité incendie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-212*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du Service des biens immobiliers s'est transformée au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'un exercice d'évaluation des enjeux et des besoins a été effectué par le service;

CONSIDÉRANT QUE trois postes sont actuellement vacants soient le poste de secrétaire de direction (GBI-BLC-003), le poste de technicien en gestion du portefeuille immobilier (GBI-BLC-005) et le poste de chef de section, Portefeuille immobilier (GBI-CAD-011);

CONSIDÉRANT QUE les besoins et demandes sont de plus en plus importants au niveau de la sécurité des édifices municipaux et des transactions immobilières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des biens immobiliers de la façon suivante :

- Abolir le poste de secrétaire de direction (poste numéro GBI-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, actuellement vacant;
- Abolir le poste de chef de section, Portefeuille immobilier (poste numéro GBI-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, actuellement vacant;
- Abolir le poste de technicien en gestion du portefeuille immobilier (poste numéro GBI-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, actuellement vacant;
- Créer un poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro GBI-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale, sous la gouverne du coordonnateur, Portefeuille immobilier;
- Rattacher administrativement les deux postes de technicien, Soutien informatique (poste numéro GBI-BLC-004 et GBI-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenus par monsieur Lamine Diop et monsieur Éric Charbonneau, sous la gouverne du coordonnateur, Portefeuille immobilier;
- Créer un poste de coordonnateur à la sécurité (poste numéro GBI-PRO-010 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale, sous la gouverne du chef de division, Gestion du portefeuille immobilier et y nommer madame Natasha Giroux-Monette.

Le salaire de madame Natasha Giroux-Monette sera celui de la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des professionnels de la Ville de Gatineau.

Considérant que madame Natasha Giroux-Monette occupe un poste de coordonnateur, portefeuille immobilier depuis plus d'un an, et ce, à la satisfaction du service, la période d'essai est considérée comme complétée. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Natasha Giroux-Monette est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution conformément aux dispositions de la convention collective du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

- Rattacher administrativement le poste de technicien à la sécurité (poste numéro GBI-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par monsieur Olivier Larocque-Lefebvre, sous la gouverne du nouveau coordonnateur à la sécurité;
- Créer un deuxième poste de coordonnateur, Transactions immobilières (poste numéro GBI-PRO-011 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale, sous la gouverne du chef de division, Transactions immobilières;
- Rattacher administrativement les deux postes de coordonnateur, Location (postes numéros GBI-PRO-002 et GBI-PRO-006 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenus par messieurs Daniel-Émile Dubois et Jacques Milot, sous la gouverne du chef de division, Gestion du portefeuille immobilier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-62915-112 - Service des biens immobiliers – Administration – Réguliers – Cols blancs, 02-62911-115 - Service des biens immobiliers – Gestion du portefeuille immobilier – Réguliers – Non-syndiqués et 02-62910-115 – Service des biens immobiliers – Transactions immobilières – Réguliers – Non-syndiqués.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des biens immobiliers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-213

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SOPHIE GODBOUT À TITRE DE CHEF DE SECTION, COMMUNICATIONS ÉVÉNEMENTIELLES - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section, Communications événementielles (poste numéro COM-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres) du Service des communications, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Sophie Godbout au poste de chef de section, Communications événementielles (poste numéro COM-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres) du Service des communications sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Sophie Godbout est établi à la classe 5, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Sophie Godbout est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Service des communications – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-214*

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-17-05 -
MODIFICATION À LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-14-08**

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente ENT-BLC-14-08 a été entérinée par le conseil municipal le 9 décembre 2014, permettant la création d'un poste permanent à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier l'horaire et les conditions de travail du poste permanent à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur l'amendement de la lettre d'entente ENT-BLC-14-08 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente ENT-BLC-17-05 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs, modifiant la lettre d'entente ENT-BLC-14-08.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier, le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-17-05.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-215*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le grief BLE-14-64 déposé le 20 mars 2014 par le Syndicat des cols bleus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre la Ville de Gatineau et le syndicat des cols bleus de Gatineau et l'intérêt des parties de mettre fin aux litiges qui les opposent;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite convertir des postes temporaires en postes réguliers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Création d'un poste de plombier (poste numéro STP-BLE-480 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus, affecté en fonction des besoins, sous la gouverne du contremaître, Mécanique du bâtiment, systèmes ordinés et plomberie;
- Création d'un poste de menuisier (poste numéro STP-BLE-481 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols bleus, affecté en fonction des besoins, sous la gouverne du contremaître, Menuiserie, secteurs de Hull et d'Aylmer.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes requises à même le budget du Service des travaux publics jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-216

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE-RAYMOND À TITRE D'INSPECTEUR-CHEF - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur-chef, Division de la gendarmerie (poste POL-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres) du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Raymond au poste d'inspecteur-chef, Division de la gendarmerie (poste numéro POL-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres) du Service de police sous la gouverne du directeur-adjoint.

Le salaire de monsieur Stéphane Raymond sera celui de l'échelle salariale des employés cadres policiers de la Ville de Gatineau.

Monsieur Stéphane Raymond sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Stéphane Raymond est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-115 – Service de police – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-217

ENTENTE DE RÈGLEMENT - 6369472 CANADA INC. (ÉQUINOXE JMP) - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL DE LA MONTÉE PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1102 du 7 juillet 2010, adjugeait à la firme 6369472 Canada inc. (Équinoxe JMP), un contrat pour les travaux de prolongement du collecteur pluvial de la montée Paiement, d'un coût de 5 335 341,64 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1393 du 18 septembre 2013, autorisait l'ajustement du coût de la soumission pour un montant de 293 475,00 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires décrits sous l'ordre de changement numéro 1, portant le coût révisé de la soumission à 5 628 816,64 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2013, Équinoxe JMP a déposé à la Ville de Gatineau une demande pour des travaux supplémentaires totalisant 2 428 449,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, Équinoxe JMP a signifié à la Ville de Gatineau une requête introductive d'instance en garantie dans le cadre d'un recours intenté par un sous-traitant, Les Industries de la Guadeloupe inc;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation déposée par Équinoxe JMP a été analysée par les consultants Cima+ S.E.N.C. et que ce dernier, de concert avec la Ville, reconnaît une partie de cette réclamation comme étant recevable;

CONSIDÉRANT le caractère global de l'offre de règlement formulée à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures, de concert avec le Service des affaires juridiques, recommande l'acceptation de la contre-offre de règlement global déposé par Équinoxe JMP le 16 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- accepte l'entente de principe intervenue le 16 décembre 2016 entre les parties conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale;
- autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser la présente entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30387-002-07897	734 912,50 \$	Collecteur pluvial - Montée Paiement
04-13493	35 000,00\$	Ristourne TPS – Ristourne à recevoir
04-13593	34 912.50\$	Ristourne TVQ- Ristourne à recevoir
Total	<u>804 825,00\$</u>	
05-13181-000-62428	<u>274 414,15 \$</u>	Retenues sur contrat

Le cout total révisé de ce contrat, suite à cette entente, est de 6 433 641,64 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-218

DÉMONSTRATION ET MANŒUVRES AÉRIENNES - SNOWBIRDS DES FORCES ARMÉES

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 29 avril au 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Gatineau en vol organisé par Les Ailes d'époque du Canada, le 30 avril 2017, sur les sites des Ailes d'époque du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe des Snowbirds des Forces armées canadiennes à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 29 avril au 1^{er} mai 2017 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se déroulent du 29 avril au 1^{er} mai 2017.

Adoptée

CE-2017-219

DÉMONSTRATION ET MANŒUVRES AÉRIENNES - PATROUILLE DE FRANCE

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la Patrouille de France de l'armée de l'air de la France sera à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 29 avril au 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Gatineau en vol organisée par Les Ailes d'époque du Canada, le 30 avril 2017, sur les sites des Ailes d'époque du Canada et de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareilles circonstances et que tous les arrangements nécessaires ont été fait avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'équipe de la Patrouille de France de l'armée de l'air de la France à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 29 avril au 1^{er} mai 2017 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 1 000 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se déroulent du 29 avril au 1^{er} mai 2017.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif